



## Compte rendu de la réunion du comité d'entreprise Du 15/12/2010.

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur Duval chef du personnel, annonce les effectifs au 30/10/2010 Renault et intérimaires, qui donnent :

### RENAULT

5004 CDI +40 CDD dont femmes 546

Rappel au 30/11 2010 5015 CDI +38 CDD dont 547 femmes

### Intérimaires

214 dont 33 femmes

248 dont 37 femmes

Département	Octobre 2010	Novembre 2010
Emboutissage	536	533
Tôlerie	804	804
Montage	1848	1846
Peinture	394	392
DLI	694	694
Qualité	283	281
SRH	123	123
Service Financier	37	38
Département Th	111	111
DIVD	142	141
ESIL	48	48
Direction	33	33
Total	5053	5044

Département	Intérimaires Octobre 2010	Intérimaires Novembre 2010
Emboutissage	0	0
Tôlerie	48	39
Peinture	2	0
Montage	131	109
Logistique	64	64
SRH	2	1
Formation	1	0
Divd	0	1
Total	248	214

Ensuite, la direction a confirmé l'arrêt de l'usine pour la fin de l'année à compter du 21 décembre après le poste avec reprise le lundi 10 janvier après midi pour l'équipe A et le 11 janvier au matin pour l'équipe B. La 5<sup>ème</sup> semaine étant positionnée du 3 au 7 janvier 2011.

Le lundi 10 janvier, sera requalifié au cas où le contrat social de crise 2011 serait reconduit.

### Question CGT :

Etant donné que vous vous targuez chaque mois de vouloir améliorer les conditions de travail et de sécurité des travailleurs dans l'entreprise, nous voudrions avoir votre sentiment sur la situation qui est faite aux travailleurs au poste « mise en place de la roue de secours », DA rez-de-chaussée, flux A

A savoir le treuil d'accroche des roues de secours sur les R95.

**Réponse direction :** A ma connaissance, le problème doit être réglé. Si tel n'était pas le cas, nous ne pourrions continuer à travailler dans de telles conditions, car en terme d'ergonomie ce poste est coté rouge.

**Commentaire CGT :** Dans un premier temps, le directeur Mr Descamp s'est voulu affirmatif, pour dans un deuxième temps revenir en arrière, voyant qu'il avait été mal informé. Le paradoxe dans cette usine, consiste pour la direction à culpabiliser et sanctionner les travailleurs sur des arrêts maladie que celle-ci a jugé abusifs et non justifiés alors que c'est elle qui crée toutes les conditions pour que les travailleurs soient usés prématurément.

Dans ces conditions, nous mettons en garde la direction sur ce sujet, car si une issue positive n'est pas très rapidement mise en place, le syndicat CGT Renault Douai interpellera les autorités compétentes.

**Question CGT :** Concernant les contrats de qualification, comment ces travailleurs seront-ils rémunérés en semaine 52, sachant que l'usine sera en cessation d'activité ?

**Réponse direction :** Cela ne concernerait que 8 salariés, néanmoins, je m'engage à regarder de très près cette situation pour qu'ils soient rémunérés.

**Commentaire CGT :** c'est justement quand Mr Duval DRH a prétendu s'occuper du dossier que nous avons été très préoccupés. En effet, en guise de solution Mr Duval a trouvé l'idée lumineuse de régler le manque à gagner concernant cette semaine 52 en amputant les propres congés des personnes concernées.

Bonjour le social, c'est toujours les mêmes qui sont mis à contribution. Pendant ce temps là, on annonce sans vergogne le salaire du PDG pour l'année 2010 à hauteur de 9 millions 200 mille Euros (rien que cela !...).

**Question CGT :** Pour le mois de janvier 2011, vous stipulez dans l'ordre du jour que vous aurez recours au chômage partiel. A quel titre ce chômage sera-t-il rémunéré, sachant que le contrat social de crise n'est toujours pas renouvelé pour 2011 ?

**Réponse direction :** Nous ne pouvons pas donner de réponse pour le moment nous attendons la réunion de cet après midi.

**Commentaire CGT :** En effet, une réunion sur ce sujet a eu lieu au central le 15 décembre 2010, deux pistes se dégagent de celle-ci :

⇒ **La première si aide de l'état (contrat social de crise) reconduit :**

- Indemnisation à 75% de la rémunération brute (comme pour le CSC).
- En complément, le reliquat du fond crise du CSC 2010 sera mobilisé pour atteindre 100% de la rémunération brute des salariés. Pour rappel, ce fonds a été alimenté par les journées dites de « solidarité » des ETAM et des Cadres. Il s'élève à 9 millions d'€.

⇒ **La deuxième si aide de l'état non reconduit :**

- Une indemnisation à 60% du brut (Base d'indemnisation d'avant le CSC)
- Un complément de la rémunération issu d'1/5<sup>ème</sup> de congé venant d'une réserve qui sera alimentée par un jour de CTC et de 1 jour de CEF, soit 2 jours au global. Equivalent à l'indemnisation de 10 jours de chômage à 100% pour 2011.
- Au-delà des 2 jours de la réserve, c'est le fonds du CSC 2010 (9 millions d'€) qui comblera le manque à gagner.

Par ailleurs, la direction nous a informés que la réserve du fonds d'indemnisation de l'accord de 1986 (alimenté par la cotisation respective des salariés et de la direction à hauteur de 0,15%) était déficitaire à hauteur de 70 000 €. Déficit qui sera comblé par le fonds du CSC 2010 (9 millions d'€).